

27278

Département: EURE

SERVICE GESTION COMPTABLE EVREUX

MAIRIE DE GARENNES/EURE**NUMÉRO SIRET : 212702781-00015****POSTE COMPTABLE : 027006****M57****Commune de moins de 3500 hab.****BUDGET PRIMITIF****Voté par nature****BUDGET PRINCIPAL****Année 2025**

SOMMAIRE

PAGES	
	INFORMATIONS GENERALES
p. 1 / 1	- Informations statistiques, fiscales et financières
p. 2 / 2	- Modalités de vote du budget
p. 3 / 3	- Exécution du Budget
p. 4 / 6	- Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Dépenses
p. 7 / 8	- Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Recettes
	PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
p. 9 / 9	- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
p. 10 / 10	- Présentation des AP votées
p. 11 / 11	- Présentation des AE votées
	- Equilibre financier du budget - Investissement
	- Equilibre financier du budget - Fonctionnement
p. 12 / 12	- Balance générale du budget - Dépenses
p. 13 / 13	- Balance générale du budget - Recettes
	VOTE DU BUDGET
	Section d' INVESTISSEMENT
p. 14 / 14	- Section d' investissement - Vue d'ensemble - Dépenses
p. 15 / 15	- Section d' investissement - Vue d'ensemble - Recettes
	- Section d' investissement - Dépenses - Détail par article
	- Opérations d'équipement - Vue d'ensemble des opérations d'équipement
	- Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement
	- Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement
p. 16 / 16	- Section d'investissement - Recettes - Détail par article
	Section de FONCTIONNEMENT
p. 17 / 17	- Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Dépenses
p. 18 / 18	- Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Recettes
p. 19 / 21	- Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article
p. 22 / 23	- Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Informations statistiques, fiscales et financières

I

A

Informations statistiques	
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	Valeurs
	2 065
Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité
	0
Informations financières - Ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	808.27
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	914.26
3 Dépenses d'équipement brute / population	704.88
4 En cours de la dette / population (2)(3)	221.18
5 DGF / population	80.24
6 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.45
7 Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel de la Dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement (4)	0.90
8 Dépenses d'équipement brute / Recettes réelles de fonctionnement	0.77
9 En cours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement (2)(3)(4)	0.26
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)(4)	0.12

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise pas la préfecture)

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I - INFORMATIONS GENERAL**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans vote formel sur les chapitres 'Opérations d'équipement'.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres 'Opération d'équipement'.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (1) :

- Fonctionnement, : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

VII - Le présent budget a été voté :

- sans reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(2) rayer la mention inutile.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT - RESULTATS (1)****C1**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	1 724 932.43	1 849 553.11	474 362.69	A1	598 983.37
Investissement	256 597.37	330 582.87	(3) - 198 217.99	A2	- 124 232.49
Fonctionnement	1 468 335.06	1 518 970.24	(4) 672 580.68	A3	723 215.86

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL DES RAR	I+II 167 498.00	III+I	B1	- 167 498.00
Investissement	I 167 498.00	III	B2	- 167 498.00
Fonctionnement	II	IV	B3	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	431 485.37
Investissement	A2 + B2	- 291 730.49
Fonctionnement	A3 + B3	723 215.86

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe - si déficit ou besoin de financement et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
1641	Emprunts en euros	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
168758	Autres groupements	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71 460.00
203	Frais d'études, recherche, développ. insertion	63 960.00
2051	Concessions et droits similaires	7 500.00
204	Subventions d'équipement versées	
204182	Bâtiments et installations	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 038.00
2111	Terrains nus	709.00
2131	Bâtiments publics	
2135	Installations générales, agencements, aménagem	
2138	Autres constructions	
2152	Installations de voirie	
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense	
2157	Matériel et outillage technique	94 447.00
2158	Autres installations, matériel et outillage te	230.00
2183	Matériel informatique	
2184	Matériel de bureau et mobilier	
2188	Autres	652.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
231	Immobilisations corporelles en cours	
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		167 498.00
011	Charges à caractère général	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	
60611	Eau et assainissement	
60612	Energie - Electricité	
60621	Combustibles	
60622	Carburants	
60623	Alimentation	
60624	Produits de traitement	
60628	Autres fournitures non stockées	
60631	Fournitures d'entretien	
60632	Fournitures de petit équipement	
60633	Fournitures de voirie	
60636	Vêtements de travail	
6064	Fournitures administratives	
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques e	
6067	Fournitures scolaires	
6068	Autres matières et fournitures	
61	SERVICES EXTÉRIEURS	
611	Contrats de prestations de services	
613	Locations	
61521	Terrains	
615221	Bâtiments publics	
615228	Autres bâtiments	
615231	Voiries	
615232	Réseaux	
61551	Matériel roulant	

I - INFORMATIONS GENERALES**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
61558	Autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	
6161	Multirisques	
6168	Autres	
617	Etudes et recherches	
618	Divers	
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
623	Publicité, publications, relations publiques	
624	Transports de biens et transports collectifs	
625	Déplacements, missions et réceptions	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	
627	Services bancaires et assimilés	
628	Divers	
6281	Concours divers (cotisations...)	
6283	Frais de nettoyage des locaux	
62876	Au GFP de rattachement	
62878	A des tiers	
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
621	Personnel extérieur au service	
6218	Autre personnel extérieur	
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	
64	CHARGES DE PERSONNEL	
6411	Personnel titulaire	
6413	Personnel non titulaire	
6415	Congés payés	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6470	Autres charges sociales	
014	Atténuation de produits	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
65132	Prix	
65138	Autres secours	
65311	Indemnités de fonction	
65312	Frais de mission et de déplacement	
65313	Cotisations de retraite	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patrona	
65315	Formation	
6541	Créances admises en non-valeurs	
6553	Service d'incendie	
65568	Autres contributions	
6558	Autres contributions obligatoires	
657362	Budgets annexes et régies	
657363	CCAS/CIAS	
65748	Autres personnes de droit privé	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
6588	Autres charges diverses de gestion courante	
65888	Autres	

I - INFORMATIONS GENERALES**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
66	CHARGES FINANCIERES	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à émettre
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
10226	Taxe d'aménagement	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1327	Fonds européens	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
203	Frais d'études, recherche, développ. insertion	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	
7032	Droits de stationnement et de location sur la	
70323	Redevance d'occupation du domaine public	
70846	Par le GFP de rattachement	
70876	Par le GFP de rattachement	
70878	par d'autres redevables	
73	IMPÔTS ET TAXES	
73211	Attribution de compensation	
73212	Dotation de solidarité communautaire	
73221	FNGIR	
732221	Ressources communales et intercommunales	
73223	Fonds départemental des DMTO pour communes -50	
731	Fiscalité locale	
73111	Impôts directs locaux	
73118	Autres contributions directes	
73132	Taxe sur les pylônes électriques	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
74111	Dotation forfaitaire des communes	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) communes	
742	Dotations élus locaux	
744	F.C.T.V.A.	
74718	Autres	
74748	Autres communes	
748312	D.C.R.T.P.	
748313	Dotation compensation réforme TP	
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
752	Revenus des immeubles	
75888	Autres	
013	Atténuation de charges	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
76	PRODUITS FINANCIERS	
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	

I - INFORMATIONS GENERALES**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à émettre
77	PRODUITS SPECIFIQUES	
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS****A**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 386 152.51	1 677 883.00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	167 498.00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 124 232.49	(si solde positif)

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)	1 677 883.00	1 677 883.00
---	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 893 468.00	1 461 982.63

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	431 485.37 (si excédent)

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)	1 893 468.00	1 893 468.00
--	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (4)	3 571 351.00	3 571 351.00
----------------------------	--------------	--------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (1)		
Numéro	Libellé	Montant
	NEANT	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
TOTAL GENERAL		0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

II
B2

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (1)		
Numéro	Libellé	
	NEANT	
TOTAL GENERAL		0.00

Chapitre(s)	Montant
	0.00
	0.00
	0.00
	0.00
	0.00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	98 590.00		98 590.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION			
	Total des Opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)	171 340.00		171 340.00
204	Subventions d'équipement versées	6 000.00		6 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	1 272 720.51		1 272 720.51
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)		5 000.00	5 000.00
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
198	Neutralisation Amort. des Subv. équip. versées			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
	Dépenses d'Investissement - Total	1 548 650.51	5 000.00	1 553 650.51

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	124 232.49
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 677 883.00

=

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	633 630.00		633 630.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	746 500.00		746 500.00
014	Atténuation de produits			
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	281 640.00		281 640.00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	CHARGES FINANCIÈRES	7 300.00		7 300.00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		23 905.00	23 905.00
71	PRODUCTION STOCKEE (3)			
023	Virement à la section d'investissement		200 493.00	200 493.00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 669 070.00	224 398.00	1 893 468.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 893 468.00

=

(1) Y compris les opérations relatives aux rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 hab.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèce au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068	198 319.51		198 319.51
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	579 250.00		579 250.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)	384 700.00		384 700.00
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		23 390.00	23 390.00
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
021	Virement de la section de fonctionnement		200 493.00	200 493.00
024	Produits de cessions d'immobilisations			
Recettes d'Investissement - Total		1 162 269.51	223 883.00	1 386 152.51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068**291 730.49**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**1 677 883.00**

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	5 000.00		5 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	15 880.00		15 880.00
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée		5 515.00	5 515.00
73	IMPÔTS ET TAXES	585 115.00		585 115.00
731	Fiscalité locale	523 237.00		523 237.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	296 009.00		296 009.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31 221.63		31 221.63
76	PRODUITS FINANCIERS	5.00		5.00
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			

II - PRESENTATION GENERALE DU**BALANCE GENERALE DU BUDGET****DZ****2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

Recettes de fonctionnement - Total	1 456 467.63	5 515.00	1 461 982.63
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			431 485.37
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 893 468.00

III - VOTE DU BUDGET

III

Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

A

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 515.00		579 250.00	579 250.00	579 250.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	800.00		384 700.00	384 700.00	384 700.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	39 315.00		963 950.00	963 950.00	963 950.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	56 214.68		198 319.51	198 319.51	198 319.51
138	Autres subventions d'investissement					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
1024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	56 214.68		198 319.51	198 319.51	198 319.51
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHÉE					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	95 529.68		1 162 269.51	1 162 269.51	1 162 269.51
021	Virement de la section de fonctionnement	444 144.33		200 493.00	200 493.00	200 493.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	23 800.00		23 390.00	23 390.00	23 390.00
041	Opérations patrimoniales (8)					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	467 944.33		223 883.00	223 883.00	223 883.00
		467 944.33		223 883.00	223 883.00	223 883.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	563 474.01		1 386 152.51	1 386 152.51	1 386 152.51
	R 001 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)					
	Affectation au compte 1068 (8)					291 731.99
	Total des recettes d'investissement cumulées					1 677 884.50

III - VOTE DU BUDGET

III

Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

A1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	117 320.00	71 460.00		99 880.00	99 880.00		99 880.00	171 340.00
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion	107 020.00	63 960.00		97 880.00	97 880.00		97 880.00	161 840.00
2051	Concessions et droits similaires	10 300.00	7 500.00		2 000.00	2 000.00		2 000.00	9 500.00
204	Subventions d'équipement versées	6 400.00			6 000.00	6 000.00		6 000.00	6 000.00
204182	Bâtiments et installations	6 400.00			6 000.00	6 000.00		6 000.00	6 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	358 004.01	96 038.00		1 176 682.51	1 176 682.51		1 176 682.51	1 272 720.51
2111	Terrains nus	38 500.00	709.00						709.00
212	Agencements et aménagements de terrains				5 800.00	5 800.00		5 800.00	5 800.00
2131	Bâtiments publics	85 200.00			1 035 300.00	1 035 300.00		1 035 300.00	1 035 300.00
2135	Installations générales, agencements, aménagement	32 300.00			30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
2138	Autres constructions	12 304.01			12 682.51	12 682.51		12 682.51	12 682.51
2152	Installations de voirie	9 700.00	230.00		4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 230.00
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense								
2157	Matériel et outillage technique	104 500.00	94 447.00		7 400.00	7 400.00		7 400.00	101 847.00
2158	Autres installations, matériel et outillage te	14 500.00			58 200.00	58 200.00		58 200.00	58 200.00
2183	Matériel informatique	16 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
2184	Matériel de bureau et mobilier	11 300.00			5 500.00	5 500.00		5 500.00	5 500.00
2188	Autres	33 700.00	652.00		12 800.00	12 800.00		12 800.00	13 452.00
	Total des dépenses d'équipement	481 724.01	167 498.00		1 282 562.51	1 282 562.51		1 282 562.51	1 450 060.51
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	92 200.00			98 590.00	98 590.00		98 590.00	98 590.00
1641	Emprunts en euros	89 100.00			74 500.00	74 500.00		74 500.00	74 500.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	800.00			700.00	700.00		700.00	700.00
168758	Autres groupements	2 300.00			23 390.00	23 390.00		23 390.00	23 390.00
	Total des dépenses financières	92 200.00			98 590.00	98 590.00		98 590.00	98 590.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	573 924.01	167 498.00		1 381 152.51	1 381 152.51		1 381 152.51	1 548 651.51
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	5 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
041	Opérations patrimoniales (6)	12 538.00							
2152	Installations de voirie	12 538.00							
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	17 538.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	591 462.01	167 498.00		1 386 152.51	1 386 152.51		1 386 152.51	1 553 651.51

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 027-212702781-20250411-D202515BIS-DE



III - VOTE DU BUDGET

III

A3

Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 515.00		579 250.00	579 250.00	579 250.00
1321	État et établissements nationaux			360 500.00	360 500.00	360 500.00
1323	Départements			120 000.00	120 000.00	120 000.00
1327	Fonds européens	38 515.00		98 750.00	98 750.00	98 750.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	800.00		384 700.00	384 700.00	384 700.00
1641	Emprunts en euros			384 000.00	384 000.00	384 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	800.00		700.00	700.00	700.00
	Total des recettes d'équipement	39 315.00		963 950.00	963 950.00	963 950.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	56 214.68		198 319.51	198 319.51	198 319.51
10222	F.C.T.V.A.	40 214.68		185 000.00	185 000.00	185 000.00
10226	Taxe d'aménagement	16 000.00		13 319.51	13 319.51	13 319.51
	Total des recettes financières	56 214.68		198 319.51	198 319.51	198 319.51
	TOTAL DES RECETTES REELLES	95 529.68		1 162 269.51	1 162 269.51	1 162 269.51
021	Virement de la section de fonctionnement	444 144.33		200 493.00	200 493.00	200 493.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)	23 800.00		23 390.00	23 390.00	23 390.00
28.	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	23 800.00		23 390.00	23 390.00	23 390.00
2803	Frais d'études, recherche, développ. insertion	4 200.00		4 200.00	4 200.00	4 200.00
2804182	Bâtiments et installations	19 600.00		19 190.00	19 190.00	19 190.00
041	Opérations patrimoniales (8)					
	Total des recettes d'ordre	467 944.33		223 883.00	223 883.00	223 883.00
	Total général	563 474.01		1 386 152.51	1 386 152.51	1 386 152.51

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE Nouvelles et Crédits de l'exercice

B

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	603 048.67			633 630.00	633 630.00		633 630.00	633 630.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	748 500.00			746 500.00	746 500.00		746 500.00	746 500.00
014	Atténuation de produits								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	294 069.00			281 640.00	281 640.00		281 640.00	281 640.00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus								
	Total des dépenses de gestion des services	1 645 617.67			1 661 770.00	1 661 770.00		1 661 770.00	1 661 770.00
66	CHARGES FINANCIÈRES	9 500.00			7 300.00	7 300.00		7 300.00	7 300.00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES								
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
022	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses financières	9 500.00			7 300.00	7 300.00		7 300.00	7 300.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 655 117.67			1 669 070.00	1 669 070.00		1 669 070.00	1 669 070.00
023	Virement à la section d'investissement	444 144.33			200 493.00	200 493.00		200 493.00	200 493.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 800.00			23 905.00	23 905.00		23 905.00	23 905.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	467 944.33			224 398.00	224 398.00		224 398.00	224 398.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 123 062.00			1 893 468.00	1 893 468.00		1 893 468.00	1 893 468.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)	1 893 468.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 893 468.00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

B

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	10 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	15 380.00		15 880.00	15 880.00	15 880.00
73	IMPÔTS ET TAXES	568 395.00		585 115.00	585 115.00	585 115.00
731	Fiscalité locale	501 678.00		523 237.00	523 237.00	523 237.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	310 621.00		296 009.00	296 009.00	296 009.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 403.00		31 221.63	31 221.63	31 221.63
	Total des recettes de gestion des services	1 445 477.00		1 456 462.63	1 456 462.63	1 456 462.63
76	PRODUITS FINANCIERS	4.32		5.00	5.00	5.00
77	PRODUITS SPECIFIQUES					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes financières	4.32		5.00	5.00	5.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 445 481.32		1 456 467.63	1 456 467.63	1 456 467.63
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00		5 515.00	5 515.00	5 515.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	5 000.00		5 515.00	5 515.00	5 515.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 450 481.32		1 461 982.63	1 461 982.63	1 461 982.63
	R 002 Résultat reporté ou anticipé (7)					431 485.37
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					1 893 468.00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

III

B1

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (I)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	603 048.67			633 630.00	633 630.00		633 630.00	633 630.00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	217 700.00			217 550.00	217 550.00		217 550.00	217 550.00
60611	Eau et assainissement	5 000.00			6 000.00	6 000.00		6 000.00	6 000.00
60612	Energie - Electricité	120 000.00			120 000.00	120 000.00		120 000.00	120 000.00
60621	Combustibles	2 500.00			4 500.00	4 500.00		4 500.00	4 500.00
60622	Carburants	5 000.00			6 000.00	6 000.00		6 000.00	6 000.00
60623	Alimentation	500.00			500.00	500.00		500.00	500.00
60624	Produits de traitement	3 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
60628	Autres fournitures non stockées	500.00			500.00	500.00		500.00	500.00
60631	Fournitures d'entretien	10 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
60632	Fournitures de petit équipement	30 000.00			30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
60633	Fournitures de voirie	4 000.00			4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 000.00
60636	Vêtements de travail	2 500.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
6064	Fournitures administratives	3 000.00			2 500.00	2 500.00		2 500.00	2 500.00
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques e	2 700.00			4 050.00	4 050.00		4 050.00	4 050.00
6067	Fournitures scolaires	19 500.00			15 000.00	15 000.00		15 000.00	15 000.00
6068	Autres matières et fournitures	9 500.00			10 500.00	10 500.00		10 500.00	10 500.00
61	SERVICES EXTERIEURS	270 048.67			311 430.00	311 430.00		311 430.00	311 430.00
611	Contrats de prestations de services	2 800.00			1 500.00	1 500.00		1 500.00	1 500.00
613	Locations	11 800.00			17 000.00	17 000.00		17 000.00	17 000.00
61521	Terrains	10 000.00			15 200.00	15 200.00		15 200.00	15 200.00
615221	Bâtiments publics	65 948.67			96 930.00	96 930.00		96 930.00	96 930.00
615228	Autres bâtiments	30 000.00			30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
615231	Voies	28 000.00			21 400.00	21 400.00		21 400.00	21 400.00
615232	Réseaux	19 400.00			22 700.00	22 700.00		22 700.00	22 700.00
61551	Matériel roulant	12 000.00			12 000.00	12 000.00		12 000.00	12 000.00
61558	Autres biens mobiliers	8 000.00			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
6156	Maintenance	51 000.00			45 000.00	45 000.00		45 000.00	45 000.00
6161	Multirisques	17 500.00			20 700.00	20 700.00		20 700.00	20 700.00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction				8 000.00	8 000.00		8 000.00	8 000.00
6168	Autres	3 400.00			3 900.00	3 900.00		3 900.00	3 900.00
617	Etudes et recherches	2 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
618	Divers	8 200.00			6 100.00	6 100.00		6 100.00	6 100.00

III - VOTE DU BUDGET

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	99 300.00			87 650.00	87 650.00		87 650.00	87 650.00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 500.00			15 500.00	15 500.00		15 500.00	15 500.00
623	Publicité, publications, relations publiques	42 600.00			32 800.00	32 800.00		32 800.00	32 800.00
624	Transports de biens et transports collectifs	3 000.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
625	Déplacements et missions	500.00			500.00	500.00		500.00	500.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	13 800.00			12 700.00	12 700.00		12 700.00	12 700.00
627	Services bancaires et assimilés	100.00			50.00	50.00		50.00	50.00
628	Divers	23 800.00			23 100.00	23 100.00		23 100.00	23 100.00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 000.00			1 300.00	1 300.00		1 300.00	1 300.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000.00			3 500.00	3 500.00		3 500.00	3 500.00
62876	Au GFP de rattachement				500.00	500.00		500.00	500.00
62878	A des tiers	17 800.00			17 800.00	17 800.00		17 800.00	17 800.00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (	16 000.00			17 000.00	17 000.00		17 000.00	17 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	748 500.00			746 500.00	746 500.00		746 500.00	746 500.00
621	Personnel extérieur au service	121 700.00			106 600.00	106 600.00		106 600.00	106 600.00
6218	Autre personnel extérieur	121 700.00			106 600.00	106 600.00		106 600.00	106 600.00
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	11 000.00			12 000.00	12 000.00		12 000.00	12 000.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	615 800.00			627 900.00	627 900.00		627 900.00	627 900.00
6411	Personnel titulaire	390 000.00			400 000.00	400 000.00		400 000.00	400 000.00
6413	Personnel non titulaire	27 000.00			30 000.00	30 000.00		30 000.00	30 000.00
6414	Personnel rémunéré à la vacation								
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	184 800.00			192 000.00	192 000.00		192 000.00	192 000.00
6470	Autres charges sociales	5 500.00			5 900.00	5 900.00		5 900.00	5 900.00
014	Atténuation de produits								
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	294 069.00			281 640.00	281 640.00		281 640.00	281 640.00
65132	Prix	4 000.00			4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 000.00
65138	Autres secours	1 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
65311	Indemnités de fonction	55 000.00			55 000.00	55 000.00		55 000.00	55 000.00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
65313	Cotisations de retraite	3 000.00			2 500.00	2 500.00		2 500.00	2 500.00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patrona	8 400.00			8 000.00	8 000.00		8 000.00	8 000.00
65315	Formation	5 200.00			5 200.00	5 200.00		5 200.00	5 200.00
6541	Créances admises en non-valeurs	1 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
6553	Service d'incendie	55 569.00			56 340.00	56 340.00		56 340.00	56 340.00
65568	Autres contributions	114 300.00			113 400.00	113 400.00		113 400.00	113 400.00

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 027 212702781-20250411-D202515BIS-DE



III - VOTE DU BUDGET

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
6558	Autres contributions obligatoires	3 000.00			3 200.00	3 200.00		3 200.00	3 200.00
657363	CCAS/CIAS	17 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
65748	Autres personnes de droit privé	25 000.00			25 000.00	25 000.00		25 000.00	25 000.00
6583	Pénalités sur marchés	500.00			500.00	500.00		500.00	500.00
65888	Autres	100.00			500.00	500.00		500.00	500.00
	Total des dépenses de gestion des services	1 637 117.67			1 661 770.00	1 661 770.00		1 661 770.00	1 661 770.00
66	CHARGES FINANCIÈRES	9 500.00			7 300.00	7 300.00		7 300.00	7 300.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 500.00			7 300.00	7 300.00		7 300.00	7 300.00
	Total des dépenses financières	9 500.00			7 300.00	7 300.00		7 300.00	7 300.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 646 617.67			1 669 070.00	1 669 070.00		1 669 070.00	1 669 070.00
023	Virement à la section d'investissement	444 144.33			200 493.00	200 493.00		200 493.00	200 493.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 800.00			23 905.00	23 905.00		23 905.00	23 905.00
681	charges de fonctionnement	23 800.00			23 905.00	23 905.00		23 905.00	23 905.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	467 944.33			224 398.00	224 398.00		224 398.00	224 398.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 114 562.00			1 893 468.00	1 893 468.00		1 893 468.00	1 893 468.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
(6) Les dépenses 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 046) (DF 043 = RF 043).
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

B2

RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	10 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	15 380.00		15 880.00	15 880.00	15 880.00
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	1 500.00		1 500.00	1 500.00	1 500.00
7032	Droits de stationnement et de location sur la	5 500.00		5 500.00	5 500.00	5 500.00
70846	Par le GFP de rattachement	2 880.00		2 880.00	2 880.00	2 880.00
70878	par d'autres redevables			6 000.00	6 000.00	6 000.00
73	IMPÔTS ET TAXES	568 395.00		585 115.00	585 115.00	585 115.00
73211	Attribution de compensation	350 200.00		350 220.00	350 220.00	350 220.00
73212	Dotation de solidarité communautaire	6 600.00		6 600.00	6 600.00	6 600.00
73221	FNGIR	125 595.00		125 595.00	125 595.00	125 595.00
732221	Ressources communales et intercommunales	36 000.00		36 200.00	36 200.00	36 200.00
73223	Fonds départemental des DMTO pour communes -50	50 000.00		66 500.00	66 500.00	66 500.00
731	Fiscalité locale	501 678.00		523 237.00	523 237.00	523 237.00
73111	Impôts directs locaux	464 823.00		484 482.00	484 482.00	484 482.00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	36 855.00		38 755.00	38 755.00	38 755.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	310 621.00		296 009.00	296 009.00	296 009.00
74111	Dotation forfaitaire des communes	109 429.00		109 492.00	109 492.00	109 492.00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des comun	41 697.00		45 416.00	45 416.00	45 416.00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) comun	8 983.00		10 780.00	10 780.00	10 780.00
742	Dotations élus locaux	293.00		293.00	293.00	293.00
744	F.C.T.V.A.	7 200.00		7 017.00	7 017.00	7 017.00
74748	Autres communes	40 000.00		40 000.00	40 000.00	40 000.00
748312	D.C.R.T.P.	75 130.00		55 167.00	55 167.00	55 167.00
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF	27 389.00		27 844.00	27 844.00	27 844.00
7484	Dotation de recensement					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	39 403.00		31 221.63	31 221.63	31 221.63
752	Revenus des immeubles	37 000.00		28 221.63	28 221.63	28 221.63
75888	Autres	2 403.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
Total des recettes de gestion des services		1 439 477.00		1 456 462.63	1 456 462.63	1 456 462.63

Envoyé en prefecture le 29/04/2025

Reçu en prefecture le 29/04/2025

Publié le

ID : 027-212702781-20250411-D202515BIS-DE



RECETTES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
76	PRODUITS FINANCIERS	4.32		5.00	5.00	5.00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	4.32		5.00	5.00	5.00
	TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES	4.32		5.00	5.00	5.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 439 481.32		1 456 467.63	1 456 467.63	1 456 467.63
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000.00		5 515.00	5 515.00	5 515.00
72	Production immobilisée	5 000.00		5 515.00	5 515.00	5 515.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	5 000.00		5 515.00	5 515.00	5 515.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	5 000.00		5 515.00	5 515.00	5 515.00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 444 481.32		1 461 982.63	1 461 982.63	1 461 982.63

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites "surfiscalisées" (compte 73121) (8)

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	IV
	B1.1

B1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursement N - 1		Encours restant dû au 1er janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/0007 1/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
70003723278 - BATIMENT GIRARD	CRCA	23/05/2007	23/05/2007	16/01/2008	292 407.48	F		4 440	4 440		A	C	N	A-1
10000149451 - REAMENAGEMENT EGLISE	CRCA	25/02/2022	26/02/2022	22/03/2022	389 643.77	F		1 340	1 340		T	C	N	A-1
70003700907 - REAMENAGEMENT ECOLE	CRCA	25/02/2022	14/02/2022	15/04/2022	176 712.86	F		1 260	1 260		T	C	N	A-1
TOTAL					858 764.11									
TOTAL GENERAL					858 764.11									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...);
(5) Taux initial du contrat
(6) Indiquer A pour annuel, M pour mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N											I.C.N.E. de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)	Capital (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit												
700033725278 - BATIMENT GIRARD	N	0.00	A-1	42 422.12	2.00	F		4.440	20 873.50	1 883.54	0.00	0.00
10000149451 - REAMENAGEMENT EGLISE	N	0.00	A-1	289 334.29	8.25	F		1.340	34 341.13	3 814.95	0.00	0.00
70003700907 - REAMENAGEMENT ECOLE MATERNELLE	N	0.00	A-1	124 988.92	6.50	F		1.260	19 257.55	1 542.41	0.00	0.00
TOTAL		0.00		456 745.33					74 472.18	7 240.90	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		0.00		456 745.33					74 472.18	7 240.90	0.00	0.00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture"

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 6611 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668

IV - ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	IV
	B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Néant														
Total					0.00									
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.
(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	IV
B1.4	B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type d'indice sous-jacent Type de structure de l'emprunt		1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecarts d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecarts d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100.00					
	Encours Début	456 745.33					
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits					0	
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l' emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co- contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes	Primes
												payées pour l'achat d'option	reçues pour la vente d'options
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			
			//	NEANT				//	//	//			
			//					//	//	//			
			//					//	//	//			

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : Trimestrielle, X : Autre

IV - ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	IV
	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Effet de l'instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture

IV - ANNEXES

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

**ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'**

ID : 027-212702781-20250411-D202515BIS-DE 6

AUTRE ORGANISME

B1.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

**ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES**

ID : 027-212702781-20250411-D202515BIS-DE 7

B1.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subvention d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - METHODE UTILISEE

AMORTISSEMENTS

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00			/ /
PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	
Linéaire	Matériel de jardinage	0	

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS C



B3.1 - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
		// // // // //				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.



IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES CHARGES TR

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/8812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0 0 0 0 0	// // // // //				

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération: 45.		Intitulé de l'opération: 1 -		Date de délibération: / /	
		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)					
[040]	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
[041]	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a - c)					
RECETTES (b)					
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
[040]	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
[041]	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
	Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)					

(1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)
(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés				

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés				

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exercice	
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en (8) intérêts	en capital
			NEANT															
TOTAL																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois)
(5) Taux annuel, tous frais compris
(6) Taux hors opérations de couverture Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire [OCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts régies à l'échéance" (intérêts décaissés)

IV - ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN		B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II
	I 887 953.00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	4.33
--	--------	------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité
(2) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT
(4) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir				Total (1)
						N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	
NEANT										
Total										

(1) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumulé

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT LORS DE LA

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

IV - ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN		B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

- (1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
 - la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
 - la colonne "Dettes en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
 - la colonne "Dettes en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
 - la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN		B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme emetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés							
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

**ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTION**

ID : 027-212702781-20250411-D202515BIS-DE

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES
(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES		IV
Etat du personnel au 01/01/N		B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL		0	0	0	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		0	0	0	0.00	0.00	0.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recrutement à mi année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

Etat du personnel au 01/01/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
0			0			
0			0			
0		NEANT	0			
TOTAL GENERAL	0					

- (1) Catégories A, B ou C

(2) Secteurs

ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

MI: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

Reference à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(3) Remunération

(4) CONTRAT: Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP)

332-23-1¹: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois

332-23-2²: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois

332-24: Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13: Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14: Vacance temporaire d'un emploi

332-8-1³: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2⁴: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3⁵: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants inférieure à 50 %

332-8-4⁶: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal collectif ou à l'établissement

332-8-5⁷: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-5: Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11: Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-352: Modalités particulières recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

343-1-343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)

333-1-333-10: Collaborateurs de cabinet

333-12: Collaborateurs de groupes d'étus

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A: Autres" et feront l'objet d'une précision (ex: contrat aidé)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV - ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES
LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1
et L2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres ...				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV - ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORG.
REGROUPEMENT****LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	/ / / / / / / / / /		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre



IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ETAB

PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT)

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état

IV - ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES
INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV - ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)	97 890.00	I 97 890.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	97 890.00	97 890.00
1641	Emprunts en euros	74 500.00	74 500.00
168758	Autres groupements	23 390.00	23 390.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES

CIS

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
	Ressources propres externes de l'année (a)	198 319.51	198 319.51
1022	Fonds d'investissement	198 319.51	198 319.51
10222	F.C.T.V.A.	185 000.00	185 000.00
10226	Taxe d'aménagement (3)	13 319.51	13 319.51
	Ressources propres internes de l'année (b)(4)	223 883.00	223 883.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	23 390.00	23 390.00
2803	Frais d'études, recherche, développ. insertion	4 200.00	4 200.00
2804182	Bâtiments et installations	19 190.00	19 190.00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 493.00	200 493.00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

C2.1

C2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer au delà de l'exercice N+1
NEANT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

SLO

C2.2

C2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1
NEANT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN
BUDGET ANNEXE****DI****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISION

TAUX DE CONTRIBUTION

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe Foncière sur Bâti	1 775 000		36.1000	1.490	640 775	3.650
Taxe Foncière sur Non-Bâti	59 500		34.7500	1.489	20 676	2.870
Cotisation Foncière entreprises						
TH. sur résidences secondaires	227 900		7.6600	1.457	17 457	1.950
Total	2062400				678908	

IV - ANNEXES
ARRÊTE ET SIGNATURES**D2****D2 - ARRÊTES ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 16
Date de convocation : 04/04/2025

VOTES :

Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 0

Présenté par le Maire,
A GARENNES SUR EURE, le 11 avril 2025

Le Maire,
Jean-Pierre GATINE



Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A Garennes sur Eure, le 11 avril 2025
Les membres du Conseil Municipal :

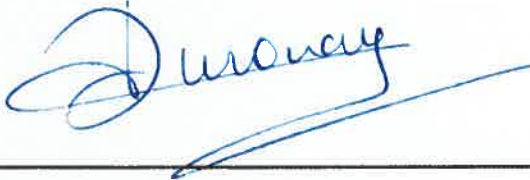
GATINE Jean-Pierre	Maire	
DOUARD Daniel	1er adjoint	Procuration à M. Jean-Pierre GATINE
LEPETIT Martine	2ème adjoint	
MARTIN Thierry	3ème adjoint	
BABY Arnaud	conseiller municipal	Procuration à Mme Martine LEPETIT

IV - ANNEXES

ARRÊTE ET SIGNATURES

D2

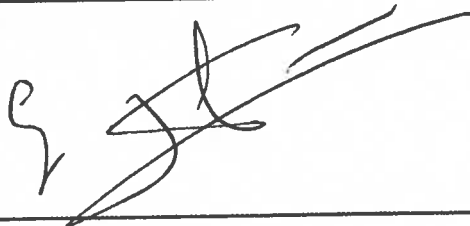
D2 - ARRÊTES ET SIGNATURES

BARBEY-LECOMTE Catherine	conseillère municipale	
BOURGOIN Jean-François	conseiller municipal	
CHARRON Jocelyn	conseiller municipal	
DOUARD Guillaume	conseiller municipal	Procuration à M. Thierry MARTIN.
DUROVRAY-MOLINA Corinne	conseillère municipale	
FERREIRA Franck	conseiller municipal	Procuration à Mme Corinne Durovray-Molina.
GENESTE Gilbert	conseiller municipal	
LECOINTRE Sophie	conseillère municipale	Abstention excusée

IV - ANNEXES

ARRÊTE ET SIGNATURES

D2 - ARRÊTES ET SIGNATURES

LETENNEUR Gilbert	conseiller municipal	
PAUL Nadine	conseillère municipale	
SAUTRON Kendy	conseillère municipale	absente
SOLLIER-CANTAIS Jeanine	conseillère municipale	
THURET-LEFLOCH Estelle	conseillère municipale	Proclamation à Mme Nadine PAUL